



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO
370-03-2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 370-03-2023 amendant le règlement numéro 370-01-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence (9-1-1) de la Ville de McMasterville et abrogeant le règlement numéro 370-00-2004

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*, soit le 16 décembre 2023. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 10^e jour du mois de janvier 2024.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard